

Séance du :
16 octobre 2025
Date de la convocation :
10 octobre 2025
Date d'affichage :
10 octobre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2025-12
Demande de subvention
Acquisition d'un abri voyageurs

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le :

ID : 076-217601921-20251024-20251016_12DEL-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq le seize octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de : Aldo Morin (pouvoir donné à Alain Trouessin), Maurice Petit (pouvoir donné à Brigitte Leborgne), Xavier Leconte (pouvoir donné à Eric Pruvost),

Absent excusé sans pouvoir : Elodie Jolly,

Absents non excusés : Christian Adam, Jérôme Trophardy,

Monsieur Jean-Christophe Raguet a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- les travaux d'aménagements d'une portion de la rue de la Mer (RD 126) à Criel sur mer,
- que ces travaux s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de la sécurité et du confort des usagers,
- la nécessité de renforcer la sécurité des enfants au niveau du point d'arrêt des transports scolaires par l'installation d'un abri voyageurs,

Le coût du projet s'élève à la somme de 7 560 € HT.

Ce projet est éligible à une subvention de la Région Normandie à hauteur de 80 % du montant HT, selon le tableau de financement suivant :

Coût du projet H.T.	Subvention par LA REGION NORMANDIE	Reste à charge pour LA COMMUNE
7 560 €	6 048 €	1 512, 20 €

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet d'acquisition d'un abri voyageurs rue la Mer,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des différents partenaires financiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe Raguet



À Criel sur Mer, le 21 octobre 2025

Le Maire
Alain Trouessin